



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet cellule électrochimique à concentra	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3D56-170161/A	Date 2016-09-19
Client Reference No. - N° de référence du client K3D56-170161	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-006-7178	
File No. - N° de dossier TOR-6-39068 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kim, Raquel	Buyer Id - Id de l'acheteur tor006
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2073 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin Street Toronto Ontario M3H5T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 INTRODUCTION.....	2
1.2 SOMMAIRE	2
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 BESOIN.....	9
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CLAUSE DU GUIDE DES CUA	12
6.12 ASSURANCES.....	12
ANNEXE A.....	13
BESOIN	13
ANNEXE B.....	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	18
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	18
ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	19
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION.....	19

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 La Division de la recherche d'Environnement et Changement climatique Canada souhaite se procurer des ozonosondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) qui seront utilisées dans le Réseau canadien d'observation aérologique.
- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- 1.2.3 Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée [*Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.*](#)»

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (3 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

1. Les soumissionnaires doivent fournir des documents qui démontrent la façon dont ils satisfont aux exigences techniques obligatoires. Il peut s'agir de brochures de produits, de rapports techniques et de résultats obtenus lors de vols d'essai.
2. Les soumissions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires seront jugées non recevables.

Tableau 1 – Critères d'évaluation techniques obligatoires

Élément	Exigences obligatoires	Indiquer où se trouvent les documents à l'appui dans la soumission, c.-à-d. donner le titre du document, et les numéros de page et de paragraphe
O1	Les ozonosondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) doivent être compatibles avec les radiosondes RS92 et les cartes d'interface RSA921 de Vaisala utilisées dans le Réseau canadien d'observation aérologique.	
O2	Un tube de prélèvement et un point de vol en styromousse doivent être fournis avec chaque ozonosonde.	
O3	Les valeurs de concentration en ozone obtenues à l'aide de la sonde doivent présenter un degré d'exactitude démontré égal ou supérieur à 12 % de la valeur indiquée et avec un temps de réponse (temps qu'il faut pour atteindre un ratio de 1-1/e de variation discrète de l'ozone) de 30 secondes ou moins.	
O4	<p>Les batteries fournies avec les sondes à CEC, en conformité avec l'Annexe B, Base de paiement, doivent être en mesure d'alimenter la sonde à CEC pendant toute la durée de l'ascension du ballon sonde météorologique à une pression de 5 hPa, plus 15 minutes pour les vérifications effectuées au sol avant le lancement du ballon.</p> <p>Remarque à l'intention des soumissionnaires : des batteries au lithium ou activées par l'eau sont généralement fournies, mais on peut utiliser un type comparable de batteries si leur rendement peut être vérifié par les résultats obtenus lors d'un vol d'essai.</p>	
O5	Les ozonosondes à CEC doivent pouvoir fonctionner à une pression ambiante variant entre 1 050 hPa et 4 hPa.	
O6	Les ozonosondes à CEC doivent pouvoir fonctionner à une température ambiante variant entre -95 °C et 40 °C.	
O7	Les ozonosondes à CEC doivent fonctionner à une température de « pompe » interne variant entre 0 °C et 40 °C.	
O8	Les ozonosondes à CEC doivent pouvoir fonctionner avec une batterie dont la tension varie entre 12 et 18 V c.c.	

O9	Le poids du capteur d'ozone à CEC activé, y compris le point de vol en styromousse, le tube de prélèvement et la batterie, mais SANS la radiosonde ou les composants électroniques connexes installés, doit être inférieur à 0,7 kg.	
O10	Le point de vol en styromousse des ozonosondes à CEC doit mesurer 19,1 cm x 19,1 cm x 25,4 cm. OU Des écarts sont autorisés si le point de vol peut maintenir la température interne de la sonde à l'intérieur de la plage de températures qui aurait été obtenue si le point de vol présentait les dimensions prescrites. Il faut en faire la démonstration lors d'un vol d'essai.	

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

1. En ce qui concerne les tableaux, les soumissionnaires doivent présenter des prix unitaires fermes pour A. les produits livrables fermes, et B. les produits livrables optionnels, figurant dans l'annexe B, Base de paiement.
2. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens.
3. Le prix utilisé dans l'évaluation de la soumission correspondra à la somme du prix pour A. Produits livrables fermes et B. Produits optionnels :

Prix évalué total = A. Produits livrables fermes (tableau 1 + tableau 2 + tableau 3 + tableau 4 + tableau 5)
+
B. Produits livrables optionnels
(tableau 6 + tableau 7 + tableau 8 + tableau 9 + tableau 10)

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du Guide des CCUA **A0031T** (2010-08-16) Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.1.1 Biens facultatifs

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2030 (2016-04-04) Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 Avril 2021 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tel que décrit à l'annexe B, Base de paiement, tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le :

31 Mars 2017
31 Mars, 2018
31 Mars, 2019
31 Mars, 2020

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

31 Mars, 2021

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Raquel Kim
Titre : A/Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements et Rémunération
Adresse : 33 City Centre Drive, bureau 480-C
Mississauga (Ontario) L5B 2N5
Téléphone : 905-615-2073
Télécopieur : 905-615-2023
Courriel : raquel.kim@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un « prix unitaire ferme » indiqué à l'Annexe B, pour un montant total de _____ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le gouvernement du Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour toute modification technique, modification ou interprétation des travaux, à moins que celles-ci n'aient été approuvées par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrées aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne peuvent être soumises tant que tous les travaux indiqués dans ces factures ne sont pas terminés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat, aux fins d'attestation et de paiement.

b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante indiquée sous la section « Autorités » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4001](#) (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales - [2030](#) (2016-04-04) Conditions générales - besoins plus complexes de biens;
- d) l'Annexe A, Besoin;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____, (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Clause du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16), Équipement électrique

6.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

ANNEXE A

BESOIN

1. Besoin

La Division de la recherche d'Environnement et Changement climatique Canada souhaite se procurer des ozonsondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) qui seront utilisées dans le Réseau canadien d'observation aérologique.

2. Spécifications techniques

- a) Les ozonsondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) doivent être compatibles avec les radiosondes RS92 et les cartes d'interface RSA921 de Vaisala utilisées dans le Réseau canadien d'observation aérologique.
- b) Un tube de prélèvement et un point de vol en styromousse doivent être fournis avec chaque ozonsonde.
- c) Les valeurs de concentration en ozone obtenues à l'aide de la sonde doivent présenter un degré d'exactitude démontré égal ou supérieur à 12 % de la valeur indiquée et avec un temps de réponse (temps qu'il faut pour atteindre un ratio de 1-1/e de variation discrète de l'ozone) de 30 secondes ou moins.
- d) Les batteries fournies avec les sondes à CEC, en conformité avec l'Annexe B, Base de paiement, doivent être en mesure d'alimenter la sonde à CEC pendant toute la durée de l'ascension du ballon sonde météorologique à une pression de 5 hPa, plus 15 minutes pour les vérifications effectuées au sol avant le lancement du ballon.

Remarque : Des batteries au lithium ou activées par l'eau sont généralement fournies, mais on peut utiliser un type comparable de batteries si leur rendement peut être vérifié par les résultats obtenus lors d'un vol d'essai.

- e) Les ozonsondes à CEC doivent pouvoir fonctionner à une pression ambiante variant entre 1 050 hPa et 4 hPa.
- f) Les ozonsondes à CEC doivent pouvoir fonctionner à une température ambiante variant entre -95 °C et 40 °C.
- g) Les ozonsondes à CEC doivent fonctionner à une température de « pompe » interne variant entre 0 °C et 40 °C.
- h) Les ozonsondes à CEC doivent pouvoir fonctionner avec une batterie dont la tension varie entre 12 et 18 V c.c.
- i) Le poids du capteur d'ozone à CEC activé, y compris le point de vol en styromousse, le tube de prélèvement et la batterie, mais SANS la radiosonde ou les composants électroniques connexes installés, doit être inférieur à 0,7 kg.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- j) Le point de vol en styromousse des ozonosondes à CEC doit mesurer 19,1 cm x 19,1 cm x 25,4 cm.

OU

Des écarts sont autorisés si le point de vol peut maintenir la température interne de la sonde à l'intérieur de la plage de températures qui aurait été obtenue si le point de vol présentait les dimensions prescrites. Il faut en faire la démonstration lors d'un vol d'essai.

3. Point de livraison

Les ozonosondes à CEC et les batteries doivent être livrées à l'adresse suivante :

Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
À l'attention de : Jonathan

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Prix unitaire ferme pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une cellule électrochimique à concentration (CEC) Ozonesondes, en dollars canadiens, droits de douane compris, taxes applicables en sus, destination franco bord.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Tous les renseignements en italiques seront retirés de tout contrat subséquent.

Lorsque le contrat sera attribué, les numéros de pièces seront assignés afin de refléter la configuration réelle du conditionnement.

A. Produits livrables fermes

Tableau 1. Période contractuelle de 2016-2017

Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2017.	400	\$	\$

Tableau 2. Période contractuelle de 2017-2018

Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2018.	350	\$	\$

Tableau 3. Période contractuelle de 2018-2019

Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2019.	300	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 4. Période contractuelle de 2019-2020

Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2020.	250	\$	\$

Tableau 5. Période contractuelle de 2020-2021

Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2021.	200	\$	\$

B. Produits livrables optionnels

Tableau 6. Exercice financier 2016-2017

Description	Quantité estimative	Prix unitaire ferme	Prix calculé (aux fins d'évaluation seulement)
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2017.	50	\$	\$

Tableau 7. Exercice financier 2017-2018

Description	Quantité estimative	Prix unitaire ferme	Prix calculé (aux fins d'évaluation seulement)
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2018.	100	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 8. Exercice financier 2018-2019

Description	Quantité estimative	Prix unitaire ferme	Prix calculé (aux fins d'évaluation seulement)
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2019.	150	\$	\$

Tableau 9. Exercice financier 2019-2020

Description	Quantité estimative	Prix unitaire ferme	Prix calculé (aux fins d'évaluation seulement)
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2020.	200	\$	\$

Tableau 10. Exercice financier 2020-2021

Description	Quantité estimative	Prix unitaire ferme	Prix calculé (aux fins d'évaluation seulement)
CEC d'ozonesonde – avec pile, devant être livrée au plus tard le 31 mars 2021.	250	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3D356-170161/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR006

N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D356-170161

File No. - N° du dossier
TOR-6-39068

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)